

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aude

Division de l'organisation scolaire et du parcours des élèves Réf : 07.03.2024.MF.01.docx Affaire suivie par : Mathilde Ferrier

Tél: 04 68 11 57 88

Mél: ce.dsden11-affectationlyc@ac-montpellier.fr

67 rue Antoine Marty CS 40084 11000 Carcassonne Le directeur académique des services de l'Education

Carcassonne, le 7 mars 2024

à

nationale de l'Aude

Mesdames et Messieurs les proviseurs, Mesdames et Messieurs les principaux, Madame et Monsieur les directeurs de CIO

Objet: Procédure d'affectation en 3ème « prépa-métiers ».

Réf.: BOEN n°13 du 28 mars 2019. P.J.: Calendrier académique.

Au cours du cycle 4, les élèves volontaires prêts à se mobiliser pour la construction de leur projet personnel de poursuite d'études dans les différentes voies de formation peuvent, avec l'accord de leurs représentants légaux, bénéficier d'une organisation spécifique des enseignements dans une 3ème « prépa-métiers ». Elle s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours. Elle doit chercher à créer, chez des élèves scolairement fragiles, une dynamique nouvelle leur permettant de mieux réussir leur dernière année du cycle 4 en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes, tout en mûrissant un projet de formation par la découverte de métiers relevant de différents champs professionnels.

Les modalités d'admission ont fait l'objet d'une harmonisation académique, une application académique est accessible aux chefs d'établissement via Siècle-affectation. En fin de 4ème, les familles constitueront un dossier de demande d'admission téléchargeable par les établissements dans l'application.

Les critères d'admission, harmonisés au niveau académique, pour établir le barème sont :

- des compétences,
- la moyenne générale des notes des 1er et 2ème trimestres ou premier semestre,
- l'avis de l'équipe pédagogique,
- l'avis du psychologue de l'éducation nationale,
- l'avis du chef d'établissement.

Une commission d'ajustement, composée de l'IEN-IO, d'un proviseur, d'un principal et d'un directeur de CIO se réunira le 10 juin 2024. Son rôle sera de veiller à la qualité du dossier au regard du projet de l'élève et à la recherche d'une mixité la plus équilibrée possible.

Cette commission statuera sur la base :

- des dossiers renseignés dans l'application,
- des bulletins des deux premiers trimestres ou du premier semestre transmis par mail à <u>afflyc11@ac-montpellier.fr</u> pour le 31 mai 2024.

Vous trouverez en annexe le calendrier prévisionnel des opérations et le barème académique.

Pour la rectrice, et par délégation le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aude,

JoëlLAPORTE